



**HAL**  
open science

# Aspects rhétoriques, logiques et grammaticaux de la question : réflexions à partir de quelques grammairiens classiques (XVIIe-XVIIIe siècles)

Gilles Siouffi

## ► To cite this version:

Gilles Siouffi. Aspects rhétoriques, logiques et grammaticaux de la question : réflexions à partir de quelques grammairiens classiques (XVIIe-XVIIIe siècles. C. Rossari, A. Beaulieu-Masson, C. Cojocariu, A. Razgoulieva. Les états de la question, Editions Nota Bene, pp.37-67, 2005. hal-03138828

**HAL Id: hal-03138828**

**<https://hal.science/hal-03138828>**

Submitted on 11 Feb 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Gilles Siouffi, « Aspects rhétoriques, logiques et grammaticaux de la question : réflexions à partir de quelques grammairiens classiques (XVIIe-XVIIIe siècles) », in *Les états de la question*, sous la direction de C. Rossari, A. Beaulieu-Masson, C. Cojocariu, A. Razgoulieva, Québec, Editions Nota Bene, 2005, p. 37-67.

### **Aspects rhétoriques, logiques et grammaticaux de la question : réflexions à partir de quelques grammairiens classiques (XVIIe-XVIIIe siècles).**

En marge de l'enquête, de l'interrogation d'un corpus, de l'appel au discours réel, en vue d'appréhender le fonctionnement en situation d'une catégorie ou d'un objet isolé au préalable par l'intuition ou par la tradition, faisons l'hypothèse que l'examen, dans l'histoire, du traitement d'une question linguistique donnée est lui aussi susceptible de constituer la base d'une réflexion problématisante, de laquelle ne se tire pas seulement l'impression que nous pouvons nous reposer sur des « acquis », mais au contraire l'incitation à porter un regard nouveau sur l'articulation entre les objets de langage et la description qu'on peut en faire. L'objet de cet article est donc le suivant : dégager quelques pistes de réflexion à partir du traitement grammatical qu'on a pu faire, dans l'histoire de la grammaire française, de cet objet intuitivement facile à saisir, mais grammaticalement difficile à décrire qu'est la question. Dégager, surtout, les raisons de cette difficulté, de cet *empêchement* qui semble apparaître, à un moment ou à un autre, à faire coïncider tous les angles d'approche pour obtenir un traitement unifié de l'objet.

Pourquoi difficile à décrire, la question ? Tout d'abord en raison du décalage qu'assez rapidement on observe entre l'évidence d'un acte illocutoire accompli dans le discours, et la diversité des formes (interrogatives directes, indirectes ; interrogation sémantique/grammaticale, etc.) par lesquelles une langue peut exprimer cet acte. En raison d'un second fait, également, plus profond, qui tient à la nature même de la question, et qui est son articulation sur l'inconnu.

Que la question soit difficile à décrire, le montre ce fait simple, et auquel on se heurte dès lors qu'on veut commencer l'investigation : on ne sait pas véritablement où chercher, lorsqu'on ouvre ses premiers livres, et particulièrement ses premiers index... En fait, il n'y a pas *une* entrée centralisée à la problématique de la question dans le répertoire de ce qui a pu être écrit à son sujet, mais deux, que synthétisent les termes « question » et « interrogation », termes tour à tour privilégiés et délaissés selon les époques et les auteurs. C'est d'ailleurs un sujet initial d'étonnement que cette bipartition de la problématique, dans l'histoire du traitement qui en a été fait, entre deux termes, dont aucun ne l'a véritablement emporté sur l'autre. Ce fait signale déjà une évidence que nous ne devons jamais oublier : la question n'est pas un objet grammatical « simple » comme ont pu l'être l'adjectif ou l'adverbe<sup>1</sup>. Son approche grammaticale s'est la plupart du temps faite sur fond de l'assurance implicite qu'il existe au moins *une*, voire plusieurs *autres* façons de voir la question - et ici lorsque nous disons *une*, nous pensons de façon privilégiée à ce repérage intuitif d'un acte qui de tout temps a permis à la grammaire que le commentaire d'un énoncé ou d'une physionomie linguistique ne donne pas l'impression d'épuiser le sujet. La question n'est pas seulement affaire de

---

<sup>1</sup>Le terme « question » n'apparaît pas, d'ailleurs, dans l'« index raisonné des termes et des notions », très copieux, qui termine la *Grammaire critique du français* de M. Wilmet (Louvain, Duculot, 1997). « Question : voir Interrogation », dit celui de la *Grammaire méthodique du français* de M. Riegel, J.-C. Pellat, R. Rioul (Paris, PUF, 1994). Même indication dans la présentation alphabétique qu'adopte la *Grammaire d'aujourd'hui* de M. Arrivé, F. Gadet, M. Galmiche (Paris, Flammarion, 1986).

regard grammatical porté sur la langue. C'est le premier enseignement que nous apporte ce fait de la coexistence, dans le langage courant, dans les dictionnaires, dans les traités de grammaire anciens, dans les travaux linguistiques récents, de deux termes entre lesquels, fatalement, a pu se créer un jeu.

Commençons par le terme « interrogation », le plus repérable peut-être dans la tradition classique, le premier - il faut se rendre à l'évidence - par lequel il convient d'entamer l'investigation. Par la cohésion de sa définition, et la cohérence des élaborations auxquels il a pu donner lieu, ce terme signale une perspective, décisive à l'origine, et jamais tout à fait abandonnée, quand bien même ce que recouvrent exactement les termes serait par la suite modifié. On sait que, comme le *doute*, l'interrogation est considérée par les rhétoriciens comme une *figure*, dont on peut particulièrement remarquer la présence dans les grands textes fondateurs qu'ont pu constituer pour la tradition rhétorique les textes bibliques (Ancien et Nouveau Testament), et les discours cicéroniens - textes « éloquents », textes de la persuasion, textes de l'entraînement de l'âme dans le discours. Dans cette perspective, l'interrogation a été considérée comme servant essentiellement à mobiliser l'interlocuteur. Si l'interrogation est une figure de rhétorique, néanmoins, doit-on l'envisager autrement que l'acte simple qui peut consister, dans la vie ordinaire, à poser une question dans une visée informative ? Cela semble être la position des théoriciens classiques, mais c'est un premier dilemme fondamental de la réflexion.

La « question », de son côté, ne doit son statut d'objet linguistique qu'à une date récente, - essentiellement à l'apparition des approches pragmatiques. Ceci ne nous interdit pas de chercher à dépister quels ont pu être les antécédents de la réflexion linguistique dans ce que la traditionnelle « grammaire » a pu nous dire. Mais ici, force est de reconnaître que nous nous exposons à une déception. La « question » ne se trouve nulle part, dans les grammaires classiques, étudiée de manière unifiée ; tout au plus la voit-on parfois mentionnée - et ce surtout à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle - en appendice à des considérations éventuelles sur la phrase, elles-mêmes rares, et focalisées sur des phénomènes relatifs à l'assertion. Pour se faire une idée de ce qui a pu se dire autour de la problématique de la question, il nous faut aller chercher dans bien des chapitres différents. Et c'est ici que l'on se rend à l'évidence que la problématique de la question mobilise en réalité des points très variés, allant du statut de certains pronoms et adverbes à la syntaxe de l'ordre sujet-verbe, mais aussi aux aspects prosodiques (intonation) et typographiques (usage du point d'interrogation) de la description. Plus grave, la problématique met en jeu des questions de matériel linguistique, marqueurs visibles et se faisant signes, au sens sémiologique, de la présence d'une question, et des aspects non marqués, beaucoup plus difficiles à appréhender, le plus notable d'entre eux, et le plus significatif aussi, car c'est par lui, que, généralement, nous repérons dans l'expérience qu'*il y a question*, étant l'intonation. Dans le dialogue entre marquage formel et perception large, intuitive de la question, se situe d'ailleurs une grande partie du questionnement grammatical. Selon Furetière, « le point interrogant est celui qui marque qu'il faut prononcer d'un ton supérieur. Il est marqué ainsi (?) ». Linguistiquement, il est l'indice absolu de la question, une sorte de marquage « fait pour le grammairien » de ce que nous comprenons comme étant question à l'oral. Suffit-il néanmoins à cette tâche idéale ?

Si les termes « interrogation » et « question » sont donc régulièrement croisés tout au long du parcours, cela implique d'abord que deux perspectives doivent être considérées comme essentielles dans l'approche du problème. Ces deux perspectives, grosso modo la perspective rhétorique et la perspective grammaticale, sont au départ distinctes. Tout le problème va être de les faire se rejoindre, c'est-à-dire de conserver la prise en compte de la visée interrogative tout en restant à l'intérieur du cadre descriptif

reconnu par la grammaire pour ce qui est des catégories de langue ou des unités descriptives que constituent le verbe, le pronom, - la phrase. Or, on sait que, dans l'histoire, la description des parties de langue comme des structures syntaxiques s'est en grande partie appuyée sur une manière de compréhension large de la fonction déclarative du langage visant à rendre compatible, essentiellement, la description grammaticale avec le cadre de l'« assertion » tel que celui-ci a pu être développé en logique. La forme interrogative est-elle une problématique grammaticale symétrique de la forme assertive ? Une modalité de l'assertion ? Une manière d'interroger sur un constituant ou sur un prédicat qui, fondamentalement, affirme ?

Là est le problème majeur de la description de la visée interrogative dans les formes de langage. C'est pourquoi, après avoir procédé à un examen préliminaire des perspectives que nous venons d'indiquer, nous nous intéresserons principalement à la nécessité qu'il y a, à un point ou à un autre, d'avoir recours à l'assertion pour expliquer l'interrogation en grammaire.

### **1. L'« interrogation » : une problématique rhétorique ?**

Dans la perspective classique, ce qu'on appelle « interrogation », fondamentalement, est une figure de rhétorique. C'est la « figure de l'interrogation », comme l'appelle Lamy (1998 : 232-233), *interrogatio*, en latin. Chez Lamy, elle fait suite à la figure du "doute" (Lamy 1998 : 217), *dubitatio*, en latin, laquelle exprime l'« irrésolution dans le discours ». Ces deux figures présentent de nombreux points communs, le plus notable d'entre eux étant qu'elles servent à attirer l'attention. « Le doute fait considérer les vérités auxquelles [on] ne fait point d'attention », écrit Lamy avant de donner comme exemple une citation d'Isaïe. La figure de l'interrogation est elle aussi caractérisée comme une « figure merveilleusement utile pour appliquer les auditeurs à ce qu'on veut qu'ils entendent ». L'exemple donné ici par Lamy est tiré de l'évangile selon Matthieu. Il confirme la forte présence des figures du doute et de l'interrogation dans des contextes sacrés, où l'on s'efforce, tout autant que de communiquer de façon directe la vérité, de créer chez le récepteur, par un retournement interne de l'individu des conditions favorables à sa transmission. Les figures du doute et de l'interrogation sont pensées comme des modes d'interpellation : « Naturellement quand on parle avec chaleur, dans l'envie qu'on a de persuader et d'être écouté, on agit de la main aussi bien que de la voix, et on tire celui à qui on parle par ses habits ; on lui frappe le bras afin qu'il soit attentif. C'est là l'effet de l'interrogation » écrit Lamy (1998 : 233). Et plus loin, cette comparaison frappante : « Interroger, c'est comme tirer un homme par le manteau, pour lui faire apercevoir ce qu'il ne voit pas » (Lamy 1998 : 399).

C'est dire si Lamy comprend la figure de l'interrogation de manière essentiellement communicationnelle. Pour lui, il ne s'agit pas de la décrire à l'intérieur de la dimension de l'*elocutio* : elle est avant tout induite par la nécessité de prendre en compte le rapport à l'auditeur. « Dans la conversation, on peut demander le sentiment de ceux qui écoutent, les interroger pour les rendre plus appliqués, ou pour retenir leurs esprits dans l'attention nécessaire, et leur faire faire des réflexions sur ce que l'on a dit » (Lamy 1998 : 248). La conception de Lamy est donc à part entière rhétorique, au sens à la fois ancien du terme - il s'agit d'une figure, d'un écart animé du discours - , et moderne - elle est articulée autour de l'aspect relationnel du langage. Nulle règle à l'interrogation « ce n'est point l'étude qui les doit trouver, ce sont des effets naturels des passions » (Lamy 1998 : 238). Il s'agit de réveiller les auditeurs, de stimuler leur capacité à reconnaître la vérité, d'« entretenir le feu de la curiosité » (Lamy 1998 : 400). Voici encore une phrase qui synthétise bien la vision qu'a Lamy du langage figuré : «

Les figures éclaircissent les vérités obscures, et rendent l'esprit attentif » (Lamy 1998 : 241). L'interrogation se trouve chez lui au croisement d'une réflexion d'inspiration religieuse (la problématique du dévoilement des vérités), et d'une sorte de maïeutique pédagogique en qui on peut lire autant l'héritage de Quintilien que le fruit du cartésianisme d'époque. L'ensemble de sa réflexion s'appuie sur la conviction de l'insuffisance de l'énoncé assertif à véhiculer la vérité, à attirer l'attention, à persuader.

Soit la configuration suivante, par conséquent : au XVII<sup>e</sup> siècle, la problématique de l'« interrogation » doit être rapportée à une taxinomie déjà établie à l'époque latine des différentes figures du discours qui servent à attirer l'attention. Certes l'interrogation, comme le doute, peut être un procédé local dont la justification est à trouver dans la permanence, tout au long du discours d'une vérité à dévoiler, mais on peut dire aussi que, en cette fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la compréhension de certaines figures s'intègre dans une conception nouvelle qui est en train de se mettre en place, et qui voit dans le discours animé, un discours des passions. Cet infléchissement est sensible chez Furetière, par exemple, qui qualifie l'« interrogation » de figure de rhétorique de la « véhémence ». L'interrogation fait partie de ces figures qui ont détourné progressivement la réflexion sur le langage des préoccupations rationalistes quant à l'expression de la pensée dans le discours (essentiellement assertif), pour l'orienter vers la caractérisation du discours « animé ».

Un texte ultérieur qu'il est intéressant de consulter, par ailleurs, est la définition que nous propose l'*Encyclopédie* de l'« interrogation ». Lisons ce texte.

INTERROGATION. Figure de rhétorique, par laquelle celui qui parle avance une chose par forme de question. L'apostrophe qu'il se fait alors à lui-même ou qu'il fait aux autres, ne donne pas peu de poids & de véhémence à ce qu'il dit. L'orateur peut en plusieurs occasions employer cette figure avec avantage : Quand il parle d'une chose d'un ton affirmatif, & comme ne pouvant souffrir aucun doute ; Quand il veut montrer les absurdités où l'on tomberait en entreprenant de combattre ses sentiments ; Lorsqu'il veut démêler les réponses captieuses ou les sophismes de son adversaire ; Quand souvent pressé lui-même, il veut à son tour presser vivement son antagoniste.

Comme on le voit, la perspective de ce texte est, comme chez Lamy, moins descriptive que pratique : il s'agit de savoir quand insérer des interrogations dans son discours, à quel propos, dans quel but. On trouve l'idée de « véhémence », déjà présente chez Furetière, et l'orientation communicationnelle qu'on trouvait chez Lamy, mais on peut dire que l'angle d'approche est peut-être plus argumentatif. L'éventail des situations dans lesquelles l'auteur envisage un recours à l'interrogation fait apparaître un souci de soutenir un propos dans le cadre d'une *disputatio* plus que dans celui d'une conversion intérieure à la vérité. Le contexte a changé : les problématiques issues d'une mise en question rhétorique des textes sacrés sont moins présentes.

De façon générale, si l'on fait le bilan des cas où la figure de l'interrogation est envisagée, on s'apercevra qu'elle apparaît surtout lorsque l'assertion risque d'être contestée. Ainsi, l'interrogation présente un lien de fait, du point de vue rhétorique, avec la formulation assertive. Le premier des cas évoqué par l'article est d'ailleurs explicitement celui d'une « affirmation » renforcée. Par ailleurs, la définition initiale laisse entendre que, pour l'auteur, à la figure rhétorique de l'« interrogation », est susceptible de correspondre la « forme », selon le terme employé, de la « question ». La question serait-elle la réalisation formelle de l'acte de l'« interrogation » ? C'est un tri terminologique de ce type, et un semblable partage des perspectives, que paraît vouloir indiquer l'histoire du traitement du problème. Au traitement rhétorique de l'« interrogation », il semble qu'on veuille faire correspondre un possible traitement grammatical en parallèle de la « question ». Le lecteur est invité à identifier des *formes* de la question et des *figures* de l'interrogation. Là se trouve sans doute le noeud du

paradoxe : questionnement initial ou « manière d'avancer une chose », la question peut-elle se traiter de manière simultanément rhétorique et grammaticale ?

Indiscutablement, l'article de l'Encyclopédie tire profit de la conjonction qui s'est opérée, dans le cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, entre le courant d'inspiration rationaliste, appuyé sur l'idée d'un parallélisme entre les formes de la pensée et les formes du langage, et un courant nouveau, centré, en marge de l'analyse grammaticale pure, autour de la définition d'un langage animé par les passions, et dont l'un des précurseurs au XVII<sup>e</sup> siècle est généralement reconnu comme étant Lamy<sup>2</sup>. Cette dernière inspiration a pris de l'ampleur au XVIII<sup>e</sup> siècle, notamment sous l'influence de Condillac. Elle a conduit à revoir la manière de considérer le discours oratoire. Celui-ci, désormais, ne peut plus être envisagé à partir du canevas d'explication linéaire que fournit la grammaire, canevas auquel viendrait se superposer l'arsenal des figures : les figures en font de droit partie. La textualité oratoire a ceci de particulier qu'elle fonctionne autour de ces moments clés, qui sortent du cadre strict de la grammaire, et où le langage, soudain, devient éloquent. Cette nouvelle conception du discours a bien évidemment conduit à revoir le statut conféré à des figures d'élocution comme l'interrogation ou l'exclamation. Celles-ci ne sont plus des lieux rhétoriques ayant une justification déterminée, mais des manifestations textuelles d'une animation générale du discours, qui est le propre de l'éloquence.

Pour se faire une idée du fonctionnement en contexte de la figure de l'interrogation, les commentateurs vont se servir d'un nouveau corpus qui va prendre le relais du canon cicéronien en matière d'étude de ce type de fonctionnements textuels : il s'agit des tragédies de Racine. Dans les tragédies de Racine, comme on le sait, les interrogations et les exclamations abondent, d'une manière, d'ailleurs, qui tend à les confondre pour former une alternance animée avec le corps de la textualité assertive. Les différentes éditions imprimées montrent à ce titre une hésitation significative quant à la ponctuation, hésitation qui témoigne de la difficulté, fondamentalement, d'associer dans une analyse convergente, ces trois critères que sont la visée pragmatique, la signification rhétorique, et la structure grammaticale. Si le texte de Racine a servi de base à de nombreux commentateurs comme terrain d'expérimentation d'une révision d'ensemble de ce qu'on pourrait appeler la stylistique du français<sup>3</sup>, c'est qu'on pouvait y voir l'illustration de cette idée fondamentale à laquelle les penseurs du langage en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle parviennent, à savoir que la description de l'élocution a été scandaleusement confisquée par la grammaire, au XVII<sup>e</sup> siècle, et qu'il convient de lui substituer une prise en compte plus large des figures qui aboutisse, le cas échéant, à un traitement intégré, « naturel », de la textualité figurée qui ne fasse plus de celle-ci le seul refuge des artifices.

Sans doute Fontanier s'est-il fondé sur sa pratique du commentaire de Racine pour élaborer son traité des figures (Fontanier [1821-1830] 1977). On remarque dans ce dernier, en tout cas, des références constantes au texte racinien. Dans la lignée d'un traitement continu du langage animé, Fontanier classe l'« interrogation » dans les « figures de style par tour de phrase », de même que l'exclamation, l'apostrophe,

---

<sup>2</sup>Voir U. Ricken, *Grammaire et philosophie au siècle des Lumières*, Publications de l'Université de Lille III, 1978.

<sup>3</sup>Voir D'Olivet, *Remarques sur Racine*, in *Remarques sur la langue française*, Paris, Barbon, 1767 ; Granet, *Recueil de dissertations sur plusieurs tragédies de Corneille et Racine*, Paris, Gissey, 1740, 2 volumes ; et surtout P. Fontanier, *Etudes de la langue française sur Racine, ou Commentaire général sur la diction et le style de ce grand classique, d'après l'abbé D'Olivet, l'abbé Desfontaines, Louis Racine, Voltaire, l'Académie, Lueau de Boisgermain, Laharpe, et Geoffroy ; pour servir comme de cours pratique de langue française, et suppléer à l'insuffisance des grammaires, surtout en ce qui concerne l'application des principes*, Paris, Belin, Le Prieur, 2 volumes, 1818.

l'interruption, etc. « L'interrogation, dit-il, consiste à prendre le tour interrogatif, non pas pour marquer un doute et provoquer une réponse, mais pour indiquer, au contraire, la plus grande persuasion, et défier ceux à qui l'on parle de pourvoir nier ou même répondre » (Fontanier 1977 : 368). Toujours la perspective rhétorique de Lamy. Toutefois, Fontanier estime que, selon lui, il convient de faire une distinction entre la forme « figurée » de l'interrogation, définie comme nous venons de le voir, et l'interrogation courante, ordinaire, que nous pouvons produire dans le langage de tous les jours. Comment distinguer les deux ? « Rien de plus aisé », dit-il (Fontanier 1977 : 368) : selon lui, l'interrogation ordinaire attend une réponse, alors que l'interrogation rhétorique n'en attend pas.

Pour anodine qu'elle puisse paraître aujourd'hui, insuffisante, même, décevante dans son incapacité à expliquer véritablement le fonctionnement de l'interrogation, cette distinction n'en est pas moins significative de la manière dont, au corpus traditionnel des interrogations rhétoriques, interrogations fondamentalement pensées dans leur lien avec l'assertion, vont venir s'adjoindre, progressivement les interrogations ordinaires, objet d'étude de la linguistique moderne. Pour ce qui est du reste, le commentaire de Fontanier, exclusivement appuyé sur des exemples de Racine, se signale par la distance qu'il prend d'avec toute perspective grammaticale. Selon lui, si les tours interrogatifs interrogent, c'est parce qu'ils ont une « énergie » particulière que portent les propos de tel ou tel personnage (Fontanier 1977 : 369). Le concept d'« énergie » vient prendre le relais de celui de « véhémence » qu'on trouvait chez les initiateurs du courant de la stylistique éloquente au XVIIe, dans un registre qui rappelle des termes similaires employés par d'autres auteurs du XVIIIe siècle. En elle-même, la manière qu'a Fontanier de rapporter toujours l'interrogation au personnage qui la formule, analysant l'éloquence du point de vue du locuteur, est également significative.

Fontanier propose enfin une intéressante distinction des deux types d'« interrogations figurées » qu'il envisage, à savoir l'« interrogation affirmative » et l'« interrogation négative ». Pour lui, « avec la négation [l'interrogation] affirme, et sans négation elle nie » (Fontanier 1977 : 369). Cette analyse anticipe singulièrement sur la conception argumentative d'O. Ducrot, pour qui la question a argumentativement une valeur similaire à celle de la négation (Ducrot 1983). L'exemple donné par Fontanier est :

Que peuvent contre Dieu tous les rois de la terre ? (*Andromaque*),

où l'interrogation équivaut selon lui à une négation. Cette intéressante intuition, surtout si on la combine à la prise en compte du point de vue du locuteur, que nous venons d'évoquer, peut amener à voir dans son point de vue une sorte d'ébauche d'analyse pragmatique.

Arrêtons-nous pour terminer cet examen de quelques jalons historiques du traitement de la figure de l'interrogation aux propositions de définition que nous fait le *Gradus* de B. Dupriez. Le *Gradus* ne consacre pas d'article à « Interrogation », mais on en trouvera en revanche un à « Question ». Ce fait signale peut-être un vieillissement, dans le lexique usuel, du sens initial du mot « interrogation ». Les remarques traditionnellement faites sur l'interrogation s'intègrent désormais dans le cadre général d'une conception de la « question » dont l'orientation « grammaticalo-logico-pragmatique » est notable : « assertion dont le prédicat demande à être complété ou confirmé par l'interlocuteur ». Le terme « interrogation » se voit transféré, d'un côté, à la description grammaticale de la différence entre « interrogation totale » et « interrogation partielle », et d'un autre côté à la problématique spécifique des questions rhétoriques ou fausses questions (« interrogation oratoire » ou « fausse interrogation »). L'analyse rhétorique de l'interrogation subit ainsi une importante modification. L'interrogation rhétorique désignera désormais une manière de ne pas réellement poser une question. Il

faudra attendre les travaux d'O. Ducrot pour que le fonctionnement rhétorique de la question soit envisagé dans sa totalité et ne soit pas séparé de sa portée logico-pragmatique d'ensemble.

## 2. La « question » : une polysémie fondamentale.

Sans vouloir anticiper sur des conclusions peut-être prématurées, on peut dire que, de la problématique rhétorique de l'interrogation, envisagée sous l'angle d'une animation du discours, semble s'être dégagée la possibilité d'une étude conjointe des phénomènes stylistiques de cette animation et de l'acte fondamental qui, dans la communication ordinaire, consiste à poser une question. Quel rôle peut jouer la grammaire dans cet éventuel croisement ? C'est ce qu'il nous convient à présent d'examiner.

Lorsqu'on parle de « question », la première saisie intuitive qui se présente à nous est celle qui consiste à y voir un acte, celui de poser une question, - en langue classique : « faire une question ». « Demande qu'on fait à quelqu'un pour apprendre quelque chose de luy », dit Furetière. La question peut donc d'abord être envisagée par le biais de sa signification informative.

Toutefois le terme « question » est ambigu, en langue classique. De son origine latine (*quaestio*, de *quaerere*), il conserve un emploi important que les dictionnaires caractérisent en utilisant l'expression « en termes dogmatiques », et où il signifie : « examen d'un doute », ou : « tout ce dont il s'agit » (comme dans l'expression : « c'est la question »). Il peut alors être synonyme de « traité », de division d'un livre, de thèse (en médecine), voire plus généralement de « propos ». Tous ces emplois, qu'on peut qualifier de « latinismes », démontrent quels trajets ont pu se réaliser, dans l'histoire du mot, entre la portée véritablement interrogative du geste de *quaerere*, et l'articulation discursive, de nature fondamentalement assertive, qui peut se construire sur cette base.

Dans la lignée de ces définitions classiques, l'*Encyclopédie* distingue deux emplois du terme. En « grammaire », où on peut le gloser par : « Discours adressé à quelqu'un sur une chose dont on veut être instruit » ; et en « jurisprudence », où on lui donne comme définition : « Point sur lequel on n'est pas d'accord, & qui est soumis à la décision du juge » (c'est d'ailleurs ce dernier sens qui occupe l'essentiel de l'article).

A partir de ces définitions liminaires, il nous semble qu'il est possible de dégager deux problèmes principaux.

Dans un premier temps, celui du rapport entre la « demande » qui est faite, - et qu'on peut éventuellement caractériser comme un acte de langage - , et le propos dont on doute. Si, en termes dogmatiques, la question peut être définie comme l'« examen d'un doute », ne convient-il pas de caractériser ce doute avant de pouvoir décrire la question ? Intuitivement, nous le savons bien, on ne peut poser de question à propos de quelque chose dont nous ignorons absolument tout. Toute question s'appuie sur un certain nombre de présupposés qui peuvent plus ou moins faire l'objet d'assertions. Ce problème rejoint, d'une certaine manière, celui qui était soulevé par l'expression employée dans l'article « Interrogation » de l'*Encyclopédie*, et où l'auteur de l'article affirmait qu'il s'agissait, avec l'interrogation, d'« avancer une chose sous forme de question ». Formulation étrange, à la limite du paradoxe, - qui témoigne en tout cas du rôle prégnant que vient jouer, dès qu'on s'essaye à en décrire la structure logique ou grammaticale, le schéma propositionnel dans l'analyse de l'interrogation. Est-il possible de formuler une question sans *poser*, d'une manière ou d'une autre, ce à propos de quoi l'on s'interroge ? Tôt ou tard, il nous faudra bien envisager aux niveaux logique et sémantique les liens manifestes qui existent entre la « question » et les différentes formes de l'assertion par lesquelles nous articulons les contenus langagiers.



Second problème : celui du rapport qu'on peut éventuellement être tenté de décrire entre l'acte de questionner (acte rhétorique ou pragmatique) et sa forme. On se souvient que, dans son article « Interrogation », l'*Encyclopédie* proposait de faire de la « question » la « forme » de l'interrogation. Peut-on estimer possible de caractériser formellement une structure langagière correspondant à l'acte de demander à quelqu'un quelque chose dont on veut être instruit - acte proprement décrit par l'*Encyclopédie* comme relevant de la *question* ? En somme, le tout est de savoir si la saisie intuitive, qu'elle vienne de la rhétorique ou de l'expérience ordinaire, peut s'appuyer sur la garantie d'une description formelle non équivoque. Tout bien compté, le problème se résume à celui-ci : y a-t-il une *forme* de la question ou de l'interrogation, comme on voudra, un objet grammatical que l'on puisse décrire comme étant *la question* ?

### 3. Que nous apporte la grammaire ?

Qu'on le veuille ou non, l'investigation d'un corpus d'histoire de la grammaire est toujours riche, d'abord, des résultats escomptés qu'une recherche dirigée s'efforce de placer en amont d'elle-même comme elle place en aval un développement ultérieur qui, peut-être, la dépassera. Dans le cas présent, comment ne pas dire que ce que nous cherchons, en premier lieu, c'est une description unifiée de laquelle il nous serait possible de tirer l'idée d'un statut stable, indubitablement fait pour réfléchir, de la question comme problématique grammaticale ? Or, il nous faut bien nous rendre à l'évidence : la « question », munie des contours terminologiques que nous venons de lui donner, n'est pas un *objet*, pour la grammaire classique. Elle n'est pas abordée de façon unitaire ; autour d'elle ne se cristallise pas une problématique visible dans les éléments épars d'une description appréhendée comme valide par la tradition, comme ce peut être le cas pour certaines catégories ou physionomies grammaticales, au premier rang desquelles l'assertion.

D'un point de vue strictement grammatical, en effet, il semble qu'on ne puisse guère aborder la question que par deux biais qui, s'ils mettent l'un et l'autre en jeu des critères formels, n'en apparaissent pas néanmoins assez distincts. Tout d'abord, on pourra s'intéresser à l'analyse de ce qui est mis en cause dans la question. A propos de quoi pose-t-on une question ? Et ici, on remarquera que l'un des « acquis » traditionnels qu'on considère comme étant ceux de la grammaire dans son histoire est la distinction qu'on fait aujourd'hui entre « interrogation totale » et « interrogation partielle ». La définition de ces deux portées semble correspondre à deux *formes* différentes de la question, et induire deux types de description différents. Enfin, on peut bien évidemment partir de l'examen du matériel linguistique. Quelles catégories, quelles parties de langue met en oeuvre la question ? Quel est le matériel qui *peut* servir à l'interrogation ? Celle-ci spécialise-t-elle une syntaxe ? Nous aborderons ici ces deux angles l'un après l'autre.

Tout d'abord, que demande-t-on ? A propos de quoi s'interroge-t-on ? Cette question avait déjà été posée par la grammaire grecque à l'occasion d'une distinction établie entre *erotesis* (qu'on traduit ordinairement en français par « interrogation ») et *peusis* (« question »). Selon J. Lallot, il s'agit d'une distinction établie par les Stoïciens<sup>4</sup>. A la différence de l'*erotesis*, qui concernerait n'importe quelle partie de phrase, et serait susceptible d'engendrer une réponse par oui ou par non, la *peusis* concernerait des noms, des adverbes, et des pronoms (modèles français : qui, lequel, etc.). Elle exigerait une vraie réponse. Les énoncés qui leur correspondent, *erotemata* (« interrogations »), et *pismata* (« questions ») ont en commun de n'être ni vrais ni faux. Selon J. Lallot, cette

---

<sup>4</sup>Apollonius, *Syntaxe*, 28, 1 ; 164, 9. Voir Lallot 1989 : 155.

distinction correspond grosso modo à notre distinction interrogation totale/partielle (Lallot 1989 : 155).

De fait, il semble que cette distinction - distinction des différents types de portée ou d'exigence informative - constitue toujours chez les grammairiens un point d'appui sûr à la description. On la retrouve quasiment dans toutes les grammaires. Citons pour exemple le grammairien du XVI<sup>e</sup> siècle Cauchie : « L'interrogation est diverse. En effet, nous interrogeons du sujet, du lieu, du temps, de la quantité, de la qualité, de la cause, de la méthode, ou manière, etc. » (Cauchie [1586] 2001 : 444).

Par ailleurs, il est clair qu'il existe un matériel linguistique qui peut difficilement s'analyser sans faire référence à l'interrogation : « Les mots suivants peuvent difficilement être séparés de l'interrogation : quand..., etc. », dit le même Cauchie (Ibid.). La catégorie des pronoms, par exemple, se prête à première vue à une mobilisation du critère de l'interrogation, et peut motiver qu'on fasse appel à une catégorie de « pronoms interrogatifs », comme chez Chiflet, Restaut, entre autres, qui leur consacrent de nombreux commentaires de morphologie et de syntaxe (particularités de construction). Certes, les pronoms, les adverbes, sont concernés par l'interrogation ; mais cela suffit-il ? « La puissance de l'interrogation dépend ici de la structure du discours », dit Cauchie (Cauchie [1586] 2001). Les grammairiens se rendent bien compte que le principal problème de l'interrogation, en français, est son absence de marqueur spécifique. « Les interrogatifs servent tous, sauf *pourquoi*, en dehors de l'interrogation », remarque un travail récent de grammaire transformationnelle (Danjou-Flaux & Dessaux 1976 : 187). La question en *pourquoi* serait-elle la seule vraie question ? Les interrogatifs sont souvent communs à l'interrogation directe et indirecte. On comprend dès lors pourquoi Vaugelas a consacré une remarque à essayer de dénouer la variation *comme/comment* en langue pré-classique, de manière à isoler un terme introductif d'une interrogative indirecte (Vaugelas [1647] 1934 : 334-335). Ce fait démontre quelle peut être la plasticité des marqueurs de l'interrogation en français.

Au chapitre XXIII de la *Grammaire* de Port-Royal, on trouve une intéressante tentative de traitement de synthèse de la question. Tout d'abord, les auteurs remarquent qu'il existe en latin un *marqueur* de l'interrogation, la particule *ne*, qui « n'a point d'objet hors de notre esprit, mais marque seulement le mouvement de notre âme, par lequel nous souhaitons de savoir une chose » (Arnauld & Lancelot [1660] 1969 : 102). Le latin se distinguerait donc en cela du français qu'il disposerait d'un véritable marqueur. Mais dans ce commentaire, on pourra également être intéressés par l'expression « mouvement de l'âme », qui est utilisée pour qualifier l'interrogation. « On se sert de diverses choses pour marquer ce mouvement, continuent les auteurs. Quelquefois cela ne se connaît que par l'inflexion de la voix, dont l'écriture avertit par une petite marque qu'on appelle la marque de l'interrogation, et que l'on figure ainsi (?) » . L'interrogation est ainsi resituée à l'intérieur de la tension oral/écrit qui caractérise les modalités, phénomène qui ne pouvait pas échapper à une époque de standardisation des usages. La prosodie et la graphie sont en effet, avec la question des marqueurs et celle de la syntaxe, les deux grands domaines du questionnement linguistique où peut se commenter le fait de l'interrogation.

S'il n'y a pas, en français, de marqueur comparable à *ne*, le pronom interrogatif français est, pour les auteurs, un « pronom, auquel est jointe la signification de *ne* ». Par ailleurs, les auteurs mettent en avant le rôle joué par la syntaxe : « En français, nous signifions la même chose en mettant les pronoms, *je, vous, il, ce*, après les personnes des verbes ; au lieu que dans les façons de parler ordinaires, ils sont avant. Car si je dis, *j'aime, vous aimez, il aime*, etc., cela signifie l'affirmation ; mais si je dis, *aimé-je ?, aimez-vous ?, aime-t-il ?, est-ce ?*, cela signifie l'interrogation ». (Ibid).

Toutes ces analyses sont significatives de la manière dont la *Grammaire* de Port-Royal « creuse », pour ainsi dire, la descriptibilité de certains phénomènes grammaticaux pour faire apparaître derrière eux un principe rationnel identifiable dans l'écart que manifeste une forme choisie avec la forme directement soumise à l'observation. De façon similaire, mais sans l'appel au latin, les auteurs de la *Grammaire* estimaient qu'en tout verbe est enfermé le « cela est » qu'exprime seul dans sa puissance pleine le verbe *être*. Ici comme souvent, c'est la grammaire latine qui joue le rôle de cet arrière-fond qui, en installant une distance à l'intérieur de la description grammaticale, permet de faire naître une « explication » de ce dialogue entre deux structures. La portée interrogative, sensible dans la particule latine *ne*, peut être ainsi vue comme une seconde structure de certains marqueurs français.

Quoi qu'on puisse dire à propos du matériau, néanmoins (les pronoms), de la syntaxe (l'inversion) - sur laquelle nous ne nous étendrons pas ici - les grammairiens sont conscients qu'un aspect essentiel de l'interrogation leur échappe. L'interrogation reste un « mouvement » de l'âme, qui a une puissance, et qui n'est pas de nature entièrement grammaticale. Le problème posé par sa description grammaticale, est de faire correspondre des faits de langue avec quelque chose que ces faits pourraient signifier, mais qui reste pour l'essentiel non marqué, si ce n'est par l'intonation et la ponctuation, faits extérieurs à la langue.

Dans leur recherche des lieux grammaticaux de l'interrogation, les grammairiens ont pu se demander si celle-ci n'était pas contenue dans le verbe, dans la mesure où, souvent, l'interrogation interroge sur le prédicat, et que, la plupart du temps, le prédicat est exprimé par le verbe. Le verbe est-il susceptible d'être un marqueur de l'interrogation ? Il pourrait être un mode, si l'on suit la définition générale des modes que donne Restaut, par exemple : « différentes inflexions pour exprimer différentes manières d'affirmer ou de signifier dans les verbes » (Restaut 1784 : 224). Restaut, toutefois, comme on pourrait s'y attendre, l'exclut des modes : pour lui, il n'y a que l'indicatif, l'impératif, le subjonctif, et l'infinitif comme modes. Et effectivement, selon Lyons cité par Kerbrat-Orecchioni, aucune langue décrite à ce jour ne présente une mode verbal réservé à l'acte de la question<sup>5</sup>.

L'interrogation n'est donc pas une modalité verbale. Sans doute est-ce là ce qui distingue la question de certaines formes de l'exclamation, figures de rhétorique ou actes pragmatiques traditionnellement considérés comme proches : l'interrogation n'affecte pas fondamentalement la forme du verbe.

Une avancée décisive a été réalisée, dans l'approche de la question, avec la mise en place du concept de phrase, étudiée récemment par J.-P. Seguin<sup>6</sup>. On peut formuler l'hypothèse que, si l'interrogation - ou la question - n'avait pas réellement été dégagée comme problématique grammaticale, jusqu'à présent, c'est essentiellement en raison du manque d'une approche véritable de l'unité de la phrase. Prendre en compte la phrase comme unité, c'est d'abord lever quelques-unes des apories induites par la recherche des marqueurs, et la « sur-rationalisation », si l'on peut dire, de leur description dès lors que celle-ci, comme chez Port-Royal, se veut explicative.

Girard, l'un des piliers fondamentaux du XVIII<sup>e</sup> siècle pour ce qui est de la compréhension phrastique des énoncés, distingue trois sortes de formes de phrase :

La phrase vue par la forme de la structure, a aussi trois différences essentielles & générales qui constituent tout autant de formes : l'une expositive, la seconde imperative, & la troisième interrogative. Chacune de ces formes influe d'une façon particulière sur l'harmonie des membres.

---

<sup>5</sup>Lyons, *Sémantique linguistique*, Paris, Larousse, 1980, p. 367.

<sup>6</sup>J.-P. Seguin, *L'invention de la phrase*, Louvain, Peeters, 1993.

La phrase est expositive par sa forme, lorsqu'elle décrit simplement, soit en narrant, soit en faisant une hypothèse, soit en tirant une conséquence. [...]. Elle est impérative lorsqu'elle fait entendre qu'on exige quelque chose, soit par commandement, par exhortation, ou par supplication. [...]. La phrase est interrogative lorsqu'elle a un tour d'enquête, qu'elle peut prendre par manière de question, de doute ou d'avis." (Girard [1747] 1982 : 115-117).

Selon Girard, la forme interrogative est donc l'une des *formes* de phrase possibles. En tant que forme de phrase, elle correspond par ailleurs à trois visées pragmatiques, si l'on peut dire, ou trois actes de langage différents qui sont : la question, le doute, et l'avis. De ces trois visées, Girard propose respectivement comme exemples les phrases :

- « Qu'avez-vous résolu ? » (question)
- « Quoi faire dans ces circonstances ? » (doute)
- « Que ne profitoit-il de l'occasion ? » (avis) (Girard [1747] 1982 : 117-118).

Dans cette réorganisation de la description, on peut voir que, d'une part, le terme « interrogation » (ou « phrase interrogative »), est réservé à une description formelle de l'énoncé ; et que d'autre part la perspective rhétorique (la différence entre la question et le doute est d'origine rhétorique) est réutilisée de manière discriminante à l'intérieur de la perspective formelle. Girard a bien vu que toutes les formes interrogatives n'étaient pas fondamentalement des questions. De fait, cette clarification terminologique sera reprise par de nombreux contemporains. Citons Wailly : « la phrase est ou interrogative, ou impérative, ou expositive » (Wailly 1819 : 111). Ce dernier toutefois « écrase », si l'on peut dire, la distinction ébauchée par Girard entre plans formel et pragmatique, en ajoutant : « La phrase est interrogative lorsqu'en parlant on fait une question » (Ibid.) Par semblable assimilation, on en revient à l'aporie qui consiste à se renvoyer, entre identification de l'acte de langage et explication des formes syntaxiques, le repérage du cœur signifiant de la question.

Sans doute la grande avancée de Girard est-elle d'avoir dépassé l'analyse des constituants pour donner du « mouvement » selon Port-Royal une interprétation en termes de forme de phrase. A ce titre, il apparaît bien comme un des jalons essentiels qui ont amené à faire voir dans la phrase un véritable objet grammatical. Mais on peut dire aussi qu'il est l'un de ceux qui, à peine ce nouveau plan d'analyse formelle installé, en a détaché en le suggérant un autre, un arrière-plan qui serait le plan des actes effectivement accomplis dans le langage, - ce qui en fait un singulier précurseur de la pragmatique. Aujourd'hui, en termes grammaticaux, la définition la plus communément admise de l'interrogation est celle qui y voit une « modalité énonciative de phrase »<sup>7</sup>. C'est dire que les seuls critères syntaxiques ne suffisent pas ; c'est dire aussi que les paramètres énonciatifs pris en compte restent relativement dépendant de l'idée générale qu'on se fait de la « phrase ».

#### **4. La description grammaticale au piège de l'assertion**

A vrai dire, en y regardant de plus près, l'histoire du traitement de l'interrogation en grammaire française laisse voir un rapport étrange et ambigu avec l'assertion, laquelle, qu'elle soit considérée dans sa dimension syntaxique ou dans sa dimension d'acte de langage, semble conditionner la vision que nous nous faisons de la descriptibilité du langage en termes grammaticaux. Là est sans doute, selon nous, le cœur du problème : dans son appréciation grammaticale, la problématique de la

---

<sup>7</sup>Voir par exemple la *Grammaire méthodique du français* de M. Riegel, J.-C. Pellat, R. Rioul (Paris, PUF, 1994), 580.

question ou de l'interrogation paraît difficilement détachable du modèle de référence que constitue l'assertion.

Tout d'abord, comme nous venons de le voir, la manière dont l'approche grammaticale de l'interrogation s'est construite dénote une dépendance étroite avec le concept de phrase. Or celui-ci, même si cela n'apparaît plus avec autant de netteté chez Girard, conserve la trace de l'interprétation grammaticale du schéma propositionnel qui a été donnée par les grammairiens rationalistes, et particulièrement les théoriciens de Port-Royal. Une conséquence de cette lecture grammaticale réside dans le rôle assertif donné au verbe. Comme le note M. Dominicy, la théorie de la proposition est avant tout une théorie du verbe, « mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation », selon les termes de Port-Royal (Dominicy 1984 : 184). Au niveau logique, comme le note M. Dominicy, ce concept d'affirmation est très ambigu : on ne sait pas s'il est réellement équivalent à celui d'inclusion. Au niveau linguistique, en revanche, il a pu servir à étayer des théories du verbe, comme celle de Benveniste par exemple. Quoi qu'il en soit, si le verbe est signe d'affirmation, comment peut-il exprimer quelque chose qui ne soit pas une assertion ? D'un autre côté, peut-on réellement formuler une interrogation sans verbe ?

A un premier niveau, par conséquent, on peut considérer que l'examen des relations entre assertion et interrogation a été biaisé par ce rôle tacitement accordé au verbe d'exprimer l'affirmation. Plus généralement, on s'apercevra qu'en fait, toutes sortes de formes assertives périphériques viennent se greffer sur la description grammaticale qu'on peut faire de la question. Tour à tour, cet élément assertif sera interprété, ou lu, dans la reformulation assertive du contenu propositionnel de la question, dans la réponse effective que la question obtient (ce qui amène à considérer, non pas la question en elle-même, mais le couple question-réponse), dans l'éventail de réponses possibles à la question, dans le ou les présupposés que la question véhicule, dans l'alternative à quoi elle s'oppose, etc.

Pour aborder plus précisément ces difficultés, on peut partir de la grammaire grecque, et du problème qu'ont soulevé certains grammairiens à propos du classement de la particule *ara*. Selon J. Lallot, la grammaire grecque distinguait un certain nombre de « conjonctions dubitatives » (*aporemantikoi*, de *aporein*, qui signifie « être dans l'embarras ») comme *ara*, *kata*, *men*. Il s'agit en grec d'outils grammaticaux facultatifs de l'interrogation totale, que l'on pourrait comparer à notre français « est-ce que? ». La question est de savoir si *ara* est vraiment une conjonction. Si elle l'est, en effet, que « conjoint »-elle ?

Pour y répondre, il semble qu'il faille d'abord se demander ce qu'est véritablement l'énoncé interrogatif. Selon Diogène Laërce, l'énoncé interrogatif est bien un énoncé complet (*autoteles pragma*), comme l'est aussi la proposition (*axioma*), mais il demande réponse (*aitetikon apokriseos*), comme dans la phrase : « est-ce que (*ara*) il fait jour ? », par exemple<sup>8</sup>. En somme, l'énoncé interrogatif est un énoncé ouvert, qui appelle une suite. La particule *ara*, facultativement, indique cette ouverture. Elle est conjonction en tant qu'elle indique une « béance de l'expression ». Dans la phrase : « est-ce qu' (*ara*) il y a quelque affinité entre le chagrin et la vie ? » (Diogène), il semble que l'énoncé rende sensible un rapport secret entre lui-même et sa réponse. Ce rapport est à la fois indiqué et absent. Certes, la réponse est absente, mais la conjonction *ara* pourra être considérée comme l'indication de ce lien-béance. Selon J. Lallot, « il y a des indices, dans la tradition logique et chez Apollonius que l'ensemble question-réponse était appréhendé comme un tout sémantico-syntaxique »<sup>9</sup>.

---

<sup>8</sup>Diogène Laërce VII, 66. Voir Lallot, 1989 : 245.

<sup>9</sup>Ammonius, in Aristot., De Int., p. 76, 26, Busse. Voir Lallot 1989 : 246.

En français, on peut se poser des problèmes similaires à propos du marqueur « est-ce que ? », marqueur ordinaire aujourd'hui de l'interrogation totale, mais non exclusivement. Ainsi que le note N. Fournier s'appuyant sur un article ancien de L. Foulet<sup>10</sup>, le tour « est-ce que P ? », apparu au début du XVI<sup>e</sup> siècle, s'est étendu rapidement, et a gagné du terrain sur les tours à inversion, seuls possibles en ancien français (pour nous résumer grossièrement). Ce tour, aujourd'hui, est perçu comme un marqueur simple de l'interrogation, de niveau moins soutenu que le tour à inversion simple. Toutefois, au plan sémantico-logique, son évolution est intéressante. A l'origine, selon N. Fournier, le tour exprime une « remise en question de la relation d'identification construite entre « ce » et l'énoncé P nominalisé. Ainsi, on pourrait le gloser par : « cela est-il que P ? » (Ibid.) On remarque par là qu'il ne peut y avoir de question en « est-ce que P ? » sans la position forte, préliminaire, de P comme proposition.

Le « ce » peut reprendre un élément de contexte, comme dans :

Qui peut vous inspirer une haine si forte ?

Est-ce que de Baal le zèle vous transporte ? (Racine, *Athalie*, v. 915-916), qui peut être paraphrasé, selon N. Fournier, en : « la raison de votre haine est-elle que P ? ». Le « ce » anaphorique est un élément de liaison entre la formulation de la question et une proposition supposée.

De façon générale, dans « est-ce que P ? », le locuteur interroge globalement sur l'énoncé, et invite à lever l'alternative de sa vérité ou de sa non-vérité, alors que la postposition du sujet clitique interroge sur la validité du rapport sujet-prédicat à l'intérieur de l'énoncé. Cette nuance de sens est encore sensible intuitivement, comme dans :

Ah ! dans l'état funeste où ma chute m'a mis,

Est-ce que mon malheur m'a laissé trop d'amis ? (Racine, *Mithridate*, v. 1397-1398).

En somme, l'interrogation totale en « est-ce que ? », à l'origine, exprime de manière dubitative une relation de l'énonciation à un état de fait. Encore faut-il qu'il y ait, d'une manière ou d'une autre, position d'un état de fait. Cette vision de l'interrogation, que suggère l'analyse historique de deux marqueurs, le marqueur *ara* en grec, tel qu'il a été commenté par les grammairiens, et le marqueur français « est-ce que ? », tel que son évolution a été décrite par les historiens de la langue, n'est pas exactement semblable à celle qui voit dans l'interrogation la mise en cause d'une relation prédicative. On pourra plutôt y voir une *représentation* dans la langue d'un lien particulier que l'interrogation présente avec l'assertion.

Si l'on veut s'attacher à expliciter de quelle nature peut être ce lien, à présent, on peut être tenté de procéder de deux manières. Ces deux manières ont en commun de sortir de l'analyse stricte de l'énoncé interrogatif.

Tout d'abord, on pourra vouloir expliciter assertivement l'acte d'énonciation. Cette transformation consiste grosso modo à faire passer l'interrogation directe en interrogation indirecte. Elle est parfaitement légitime, et lorsqu'on y réfléchit bien, elle ne fait qu'exprimer différemment ce qui était présent dans les formes *ara* ou « est-ce que ? » prise dans son sens d'origine, c'est-à-dire une disjonction de l'acte d'interrogation en lui-même et de la valeur descriptive de la proposition. Pour certains linguistes<sup>11</sup>, interrogation directe et interrogation indirecte relèvent fondamentalement du même acte de langage. Pour le grammairien du XVIII<sup>e</sup> siècle Buffier, l'interrogation directe est en

---

<sup>10</sup>Fournier 1998 : 121-122. N. Fournier étend les analyses qu'avait déjà proposées à propos de l'ancien français L. Foulet, "Comment ont évolué les formes de l'interrogation", *Romania*, XLVII, 1921, 243-348.

<sup>11</sup>Katz & Postal, *An Integrated Theory of Linguistic Descriptions*, Cambridge, MIT Press, 1964, cité par Danjou-Flaux & Dessaux 1976 : 204.

fait le résultat d'une gigantesque ellipse : « les interrogatifs sont des termes du supplément », dit-il (Buffier 1724 : 82). Les phrases : « *comme dites-vous cela ?* ou *quand viendrez-vous ?* signifient : *je vous demande si vous dites cela* , ou *je vous demande quand vous viendrez ?*, de même *qui a trouvé cela*, ou *quel est cet homme* , etc, c'est-à-dire *je demande qui a trouvé cela*, ou *je demande quel est cet homme ?* » (Buffier 1724 : 82). Nous respectons ici la ponctuation de Buffier, qui lui fait mettre des points d'interrogation de manière un peu aléatoire, en interrogation directe comme en interrogation indirecte.

La transformation proposée par Buffier consiste ici à séparer l'opération énonciative (l'explicitation de l'acte) de la forme de l'énoncé pour créer une double structure. En analysant l'interrogation par l'ellipse d'une forme chapeau déclarative, Buffier montre qu'il y a bien un problème de rapport entre l'acte et sa forme.

Si l'on veut essayer de comprendre pourquoi Buffier tient autant à l'ellipse, on pourra lire le passage suivant, qui engage une véritable vision du langage :

Si l'on demande pourquoi je prétends que toutes les expressions qui forment un sens dans une langue renferment toujours équivalement un nom & un verbe ; je réponds que c'est l'opinion de tous les Philosophes fondée sur une preuve évidente, comme je l'ai touché ailleurs. En effet je ne parle à un autre que pour lui marquer ce qui est ou ce qu'on pense de quelque chose ; car que seroit un discours où l'on ne parleroit de rien, & comment pourroit-on parler de quelque chose sans en rien dire ou affirmer ? Il y a donc dans tout discours un nom & un verbe énoncé soit expressément comme dans les termes ordinaires, ou équivalement comme dans les termes d'abréviation & de supplément dont nous parlons. (Buffier 1724 : 83).

Fondamentalement, tout discours asserte. On voit bien, ici, comment Buffier réinterprète certaines positions logico-grammaticales du courant rationaliste pour accentuer la signification assertive des unités de langage. Composée de ces unités, l'interrogation ne pourra par là qu'asserter quand bien même elle interrogerait. Pour Buffier, il est de la nature même du langage de transmettre un élément asserté, que celui-ci soit posé sans ambiguïté ou mis en doute.

L'autre « direction assertive » que peut prendre la description grammaticale dans l'approche de l'interrogation consiste à voir dans l'interrogation la position d'une alternative qui en ferait le fond. Fondamentalement, la question serait l'énonciation d'un doute qui peut, en lui-même, être explicité. La partie interrogée ne le serait que sur fond de l'assertion possible d'une proposition différente, ou contraire. J. Lallot indique que, pour Apollonius, la phrase, ou l'énoncé : « est-ce qu'il fait jour ? » était une phrase elliptique (*elleiptikos logos*), où sens où nous sous-entendons les formes conventionnelles que sont *oui* et *non*. Selon lui, les formes pleines (*eutele*) seraient : « fait-il jour ou non ? », « fait-il jour ou nuit ? ». De même, plutôt que : « Tryphon est-il venu ? », « Tryphon est-il venu ou non ? », « est-ce Tryphon qui est venu ou Denys ? ». Ce type d'analyse ferait résulter l'interrogation d'un tour disjonctif ou d'une construction dubitative.<sup>12</sup> On le retrouve dans certains schémas transformationnels comme celui de Katz (1972) qui décrit une phrase telle que :

Did Mary go ?

au moyen de l'ellipse d'une alternative :

Did Mary go or not ?

Did Mary go or didn't she ?

etc. <sup>13</sup>

---

<sup>12</sup>Voir Lallot 1989 : 246.

<sup>13</sup>J.J. Katz, *Semantic Theory*, New York, Harper and Row Publications, 1972, cité par Danjou-Flaux & Dessaux 1976 : 199.

Le point commun entre ces deux approches est de faire fonctionner l'interrogation de manière fondamentalement elliptique. L'interrogation est ellipse, soit de l'acte qui consiste à poser la question, soit de la branche de l'alternative par rapport à laquelle elle se pose.

Si l'on considère les schémas d'analyse, comme ceux de Buffier et de Katz & Postal, qui réunissent interrogation directe et interrogation indirecte dans une même saisie, soit qu'on considère que l'interrogation directe est le fruit d'une ellipse, soit qu'on se refuse à les séparer du point de vue de l'acte de langage, on en conclura que ces schémas reposent sur la présupposition que la visée pragmatique de l'interrogation peut être explicitée, décrite, assertée, indépendamment de la portée interrogative elle-même de l'énoncé interrogatif. De ce point de vue, un énoncé du type :

-« Je te demande s'il fait jour ou nuit ».

pourra être vu comme l'aboutissement de l'explicitation grammaticale d'un énoncé interrogatif. L'acte de langage y est asserté conformément aux souhaits de Buffier, et l'alternative dépliée conformément à ceux d'Apollonius. Toutefois, on remarque que ce type d'énoncé est en fait assez rare en contexte naturel... Il apparaîtra plutôt comme la répétition insistante d'une question que comme un énoncé interrogatif simple. La portée interrogative elle-même a été pour ainsi dire désamorcée dans l'énoncé au profit de sa valeur illocutoire, en interaction. A ce titre, semblable énoncé s'intègre davantage dans une textualité qu'il n'est un acte isolé. L'« univers de discours », si l'on peut dire ainsi, dans lequel tacitement il s'insère, comporte un grand nombre de présupposés. Fondièrément, il s'agit de faire entrer l'interlocuteur dans un univers logique qui mêle conjonction et disjonction. Conjonction entre les deux possibilités évoquées (qu'il fasse jour ou qu'il fasse nuit), lesquelles ne peuvent être envisagées séparément, ou indépendamment du fait qu'elles soient contraires) ; mais disjonction qu'on invite précisément à opérer, car le fait même de l'interrogation repose sur le présupposé que les deux possibilités évoquées ne puissent être vraies simultanément.

Ce faisant, on voit bien que le commentaire entre dans une dimension logique qui n'est pas à proprement parler ouverte par la manière dont les énoncés interrogatifs se présentent en langage naturel. Cela n'enlève rien cependant à la validité de ce questionnement car, comme le disent Damourette et Pichon, « la question de la nature logique de l'interrogation est l'une des plus ardues de la grammaire » (Damourette & Pichon 1911-1940 : IV, 305), ajoutant celle, spécifique, de la « liaison intime entre la question et la réponse ». Né de la nécessité, dans un contexte rhétorique, de se prémunir des « surprises » qui peuvent venir de certaines interrogations, pour reprendre le terme du logicien du XVII<sup>e</sup> siècle Scipion Dupleix<sup>14</sup>, et de ne pas tomber, surtout, dans le piège de ce qu'on appelait en grec le *pseudomenon* (type : « continuez-vous à blasphémer ? », « demande captieuse et trompeuse, qui ne mérite point de réponse », selon S. Dupleix (Ibid.)), ce questionnement s'est transféré vers la grammaire lorsqu'il s'est agi de décrire en termes assertifs la problématique véritablement contenue dans une question.

Reprenant de Pascal une réflexion mi-logique, mi-philosophique sur la définition, un logicien du XVIII<sup>e</sup> siècle, E. Mariotte, s'est ainsi interrogé sur le rapport existant entre la question en « qu'est-ce que ? » et les formes de la définition. Selon lui comme pour Pascal, la question en « qu'est-ce que ? » est susceptible de recevoir comme réponse un nom attribué à une chose dont on ne connaissait pas précisément le nom, ou, différemment, un élément de savoir sur cette chose. Dans le second cas, selon Mariotte, le lien entre la question et la réponse n'est pas obligatoire, car, dit-il, « les

---

<sup>14</sup>S. Dupleix [1607] 1984 : 365, livre VIII, chapitre 14, intitulé : "De la surprise qui vient de plusieurs interrogations".



choses ont souvent plusieurs causes et effets [...], et il est impossible de les expliquer par une seule proposition » (Mariotte [1678] 1992 : 58). En tout état de cause, cette proposition, on ne doit pas l'appeler définition.

De la réflexion de Mariotte on peut tirer que les rapports entre question et assertion sont peut-être à traiter de manière dissymétrique, contrairement au sentiment commun qui voudrait installer une sorte d' « aller-retour » commode et toujours possible entre l'une et l'autre. On voit bien, si l'on suit le raisonnement de Mariotte, que, si l'on se place du point de vue de la question en « qu'est-ce que ? », la réponse attendue tombe assez fatalement dans la catégorie de ce qu'on pourrait appeler les définitions. En d'autres termes, en posant une question en « qu'est-ce que ? », on a en tête une certaine forme de prédicativité contenue dans la forme assertive. Maintenant, si l'on se place du point de l'assertion (soit une proposition P), il est également possible de la faire correspondre à un problème, à une question éventuelle que l'on pourrait formuler en « qu'est-ce que ? ». Ce trajet mental est faussé, néanmoins, par le fait que nous n'imaginons pas que la proposition que nous détenons n'est pas la seule susceptible de répondre à ce problème ou cette question. Ainsi, ce serait à proprement parler l'imagination d'une symétrie possible dans ce trajet qui nous enfermerait dans la « définitionnalité », si l'on peut dire ainsi, de certains énoncés assertifs.

« Problématiser » les énoncés assertifs de manière à faire naître d'eux des formes interrogatives peut être un moyen de comprendre grammaticalement le phénomène de la question. C'est la méthode de Tesnière, par exemple, pour qui toute question est d'abord mise en doute de faits. Soit la phrase : « le directeur de l'usine est arrivé à 10h ». Selon Tesnière, cette phrase peut donner lieu à 5 mises en doute possibles, et à chaque doute correspond une interrogation. (Tesnière 1988 : 191). L'inversion du processus fait comprendre ce lien indissoluble qui existe entre la question et l'assertion, lien qui peut être interprété comme une relance problématologique indépendante des demandes précises qui sont formulées en termes d'informativité. Dans un article fondamental qui approfondit cette direction de travail en la dépassant pour l'orienter vers une philosophie du langage, M. Meyer montre qu'« apocritique par rapport à une question, la réponse est problématologique par rapport à une autre » (Meyer 1981 : 86), et qu'ainsi se tisse, en marge de la différence grammaticale entre formes interrogatives et formes assertives, la textualité d'une problématologie susceptible de renvoyer la balle en permanence des unes aux autres, comme le montre l'exemple du dialogue platonicien, dialogue en permanence solutionnant et problématisant comme l'est fondamentalement, pour M. Meyer, le langage lui-même.

Résumons-nous. Ce que nous avons essayé de montrer, dans cette communication, c'est que la question n'a pas été, et n'est pas, facilement, un objet grammatical. Son origine, en tant qu'objet d'étude, doit clairement être rapportée à la rhétorique, où la « figure de l'interrogation », comme celle du doute, a pu servir à caractériser une certaine forme de discours éloquent. Placé en bout de chaîne de ce courant de pensée, Fontanier a pu oser, réfléchissant en parallèle sur le statut de la figure et sur des énoncés tirés du corpus des tragédies de Racine, défendre que l'interrogation ainsi conçue en termes de rhétorique et l'interrogation ordinaire, par laquelle on cherche à combler l'ignorance ou satisfaire la curiosité, sont fondamentalement différentes. Si cette position est significativement choquante aujourd'hui, c'est précisément que la question - ou l'interrogation - est née en tant qu'objet linguistique dans l'intervalle, et que nous ne pouvons plus nous contenter, comme P. Fontanier, de voir dans la question en rhétorique, et dans la question en grammaire, deux objets différents. Nous attendons, ou nous voulons attendre, de cette problématique, un traitement unifié. Aboutissement de la tradition rhétorique, Fontanier

faisait tout bien compté exploser la mince paroi qui protégeait encore la rhétorique comme domaine réservé, et ouvrait, singulièrement, ne serait-ce qu'en le mentionnant, un champ d'étude nouveau : celui des traditionnelles « figures » reversé dans l'approche du langage dit « ordinaire ». Et à vrai dire, on ne pourra nier, aujourd'hui, que Fontanier et un certain nombre de ses prédécesseurs du XVIIIe siècle, ont fourni à notre moderne linguistique, et particulièrement à son orientation pragmatique, nombre d'analyses prémonitoires.

Comment la question en tant qu'objet grammatical est-elle née ? Il nous a semblé que, partie d'une interrogation quant aux marqueurs, interrogation qui a surtout eu pour effet de produire des morphologies et des syntaxes locales, la réflexion des grammairiens s'est laissé conduire graduellement, au cours des XVIIe et surtout XVIIIe siècles, sur la voie d'une identification des unités phrastiques à partir de laquelle il était possible d'établir une typologie des « formes de phrase ». Rapportée au contexte de la phrase, la problématique grammaticale de la question a pris une première cohérence. Ce mouvement a ensuite clairement été dépassé par la prise en compte des actes de langage et des visées pragmatiques, une fois dépassé le clivage traditionnel entre rhétorique et grammaire. Pour être même plus net, il nous semble que la problématique, telle que nous pouvons la poser aujourd'hui, et telle qu'elle nous fait nous représenter la question comme un véritable objet d'étude, n'est à proprement parler née qu'à partir du moment où un sentiment de réconciliation entre rhétorique et grammaire a pu apparaître autour de la notion de modalité énonciative.

Il est clair que l'absence d'une théorie unifiée de la question à l'époque classique, et notamment d'une théorie syntaxique, pouvait être attribuée à l'absence d'une conception unifiée et consensuelle de la phrase. Un grand contraste demeurait entre les perspectives rhétoriques (aujourd'hui intégrées dans l'approche pragmatique ou communicationnelle), et les moyens de description dont disposait la grammaire. Aujourd'hui, il semble que les approches d'origine non grammaticale fusionnent aisément avec les approches grammaticales.

Toutefois, un étonnement demeure. Il concerne la tendance qu'à la question, envisagée du point de vue de la grammaire, à s'échapper pour ainsi dire de son lieu d'origine (mais est-il lieu d'origine ?, là est précisément le problème), pour dériver soit vers des considérations liées au matériel linguistique, soit vers des spéculations d'ordre sémantique, logique, rhétorique, pragmatique. En somme, la question ne *reste pas* d'ordre grammatical, et ses aspects les plus intéressants ne se traitent pas, nous semble-t-il, de manière grammaticale.

Un dernier fait notable, et auquel nous avons consacré la dernière partie de notre exposé : il semble que, dans les tentatives d'« explication » que la grammaire peut être à même de fournir de la question, apparaisse presque toujours systématiquement, à un moment ou à un autre du raisonnement, la nécessité de recourir à l'assertion. Ce recours, comme on l'a vu, peut se faire de manières très diverses. Et d'une certaine manière, il est légitime. En effet, et nous reprenons ici les conclusions de M. Meyer, il est probable que l'on ait négligé, dans l'analyse des énoncés déclaratifs, une dimension fondamentale, qui est leur dimension problématologique. Partant d'une approche exclusivement assertive, on a ainsi demandé à la grammaire ce qu'elle ne pouvait pas faire, à savoir expliquer dans les formes interrogatives la dimension antithétique de la dimension assertive, une dimension dont on pourrait penser, dans l'abstrait, qu'elle est la véritable dimension des énoncés interrogatifs, mais dont on peut douter, lorsqu'on approfondit la réflexion philosophique sur le langage, qu'elle nous soit réellement ouverte - la dimension de demande sur l'inconnu.

**Références :**

A/ Sources :

- ARNAULD A. & LANCELOT C., *Grammaire* ([1660] 1969), Paris, Republications Paulet.
- BUFFIER C., *Grammaire françoise sur un plan nouveau* ([1709] 1724), Paris, P. Giffart.
- CAUCHIE Antoine (Caucius), *Grammaire française* ([1586] 2001), trad, éd., notes de C. Demaizière, Paris, Champion.
- DAMOURETTE J. & PICHON E., *Des mots à la pensée : Essai de grammaire de la langue française* (1911-1940), Paris, D'Artrey.
- DUPLEIX Scipion, *La Logique* ([1607] 1984), Paris, Fayard, Corpus des oeuvres de philosophie en langue française.
- FONTANIER P., *Les figures du discours* ([1821-1830] 1977), Paris, Flammarion.
- GIRARD G., *Les Vrais principes de la langue française* ([1747] 1982), Genève, Droz, introd. P. Swiggers.
- LAMY B., *La Rhétorique ou l'Art de parler* (1998) éd. C. Noille-Clauzade (texte de la 5<sup>e</sup> édition, 1715) , Paris, Champion.
- MARIOTTE E., *Essai de logique* ([1678] 1992), suivi de *Les Principes du devoir et des connaissances humaines*, attribué à Roberval, Paris, Fayard, Corpus des oeuvres de philosophie en langue française.
- RESTAUT, *Principes généraux et raisonnés de la grammaire françoise* (1784) Paris, Lottin.
- TESNIERE, *Eléments de syntaxe structurale* (1988, 5<sup>e</sup>éd.), Paris, Klincksieck.
- VAUGELAS, C. F. de, *Remarques sur la langue française* [1647], éd. J. Streicher, Paris, Droz, 1934.
- WAILLY, M. de, *Principes généraux et particuliers de la langue françoise* (1819, 13<sup>e</sup>éd.), Paris, Delalain.

B/ Références modernes :

- ANSCOMBRE J.-C. & DUCROT O. (1981), « Interrogation et argumentation », *Langue française* 52 , 5-21.
- DANJOU-FLAUX N. & DESSAUX A.-M. (1976), « L'interrogation en français : données linguistiques et traitements transformationnels », *Grammaire transformationnelle : syntaxe et lexique*, sous la dir. de J.-Cl. Chevalier, Publications de l'Université de Lille III, 139-233.
- DOMINICY M. (1984), *La naissance de la grammaire moderne*, Bruxelles, Mardaga.
- DUCROT O. (1983), « La valeur argumentative de la phrase interrogative » , *Logique, argumentation, conversation*, Berne, Peter Lang, 79-112.
- DUPRIEZ B. (1984), *Le Gradus. Les procédés littéraires*, Paris, 10/18.
- FOURNIER N. (1998), *Grammaire du français classique*, Paris, Belin.
- KERBRAT-ORECCHIONI C. (1991), « Introduction », *La question*, Presses Universitaires de Lyon, 5-39.
- LALLOT J. (1989), *La Grammaire de Denys le Thrace*, Paris, Editions CNRS.
- MEYER M. (1981), « La conception problématologique du langage », *Langue française* 52, 81-99.
- MEYER M. (1986), *De la problématologie*, Liège, Mardaga.